



Guide de démarrage rapide

MesParcelles Viticulture



www.mesparcelles.fr

Pour vous connecter, cliquez sur « Déjà abonné » et sélectionnez votre région.

DÉJÀ ABONNÉ ^

- » Alsace
- » Aquitaine
- » Auvergne
- » Bourgogne
- » Bretagne
- » Centre

^

▼



Identifiant:

Mot de passe:



Une fois sur cette page de connexion, vous pouvez l'ajouter à vos favoris ! A votre prochaine connexion, vous arriverez directement sur le site de votre région.



Utilisez le navigateur Mozilla Firefox pour vous connecter à MesParcelles (navigateur gratuit).



Contenu

Etape 1 : Mettre à jour les îlots de mon exploitation	5
Etape 2 : Paramétriser les cépages et porte-greffes	9
Etape 3 : Renseigner mes vignes	10
Etape 4 : Vérifier la cohérence de mon dossier	14
Etape 5 : Personnaliser les engrais minéraux et organiques utilisés	15
Etape 6 : Mettre à jour les SPE (surfaces potentiellement épandables).....	17
Etape 7 : Personnaliser les types de sols	18
Etape 8 : Personnaliser vos interventions	19
Etape 9 : Personnaliser vos produits phytosanitaires	20
Etape 10 : Calculer les doses NPK à apporter par parcelle et saisie des prévisions.....	22
Etape 11 : Renseigner mon cahier d'épandage des engrais	25
Etape 12 : Enregistrer mes interventions.....	27
Etape 13 : Saisir les vendanges	30
Etape 14 : Consulter, modifier ou supprimer mes interventions.....	32
Etape 15 : Effectuer la vérification du registre phytosanitaire	33
Etape 16 : Calculer mes indicateurs environnementaux	35
Etape 17 : Editer mes documents réglementaires.....	37



Quelques rappels et consignes pour l'utilisation de MesParcelles :

	écrire ou modifier une donnée
	ajouter une donnée
	étendre (ou copier) une donnée à d'autres parcelles
	supprimer une donnée
	visualiser une parcelle
	informations complémentaires
	historique

Triez rapidement vos données depuis les tableaux présents dans MesParcelles en cliquant sur le nom de la colonne (par exemple dans le menu Intervention > Consultation/modification, en cliquant sur le nom de la colonne « Culture », les parcelles se trient par culture).

Ilot	Parcelle	Culture	Variété ou cépage	Surface totale	Surface travaillée	Date	Intervention	Cible	Produit	Quantité par ha

Changer de dossier ou de millésime :

Pour changer de dossier (cas d'utilisateurs avec plusieurs entités juridiques), cliquez sur le nom du dossier. Pour changer d'année de récolte, cliquez sur l'année de récolte.



En cliquant, sur le logo MesParcelles, vous revenez sur la page d'accueil de MesParcelles.

Contacter l'assistance :

Vous pouvez envoyer un mail à l'assistance MesParcelles ou contacter l'assistance téléphonique.





Mettre à jour les informations de mon compte :

**Vous pouvez directement depuis votre compte mettre à jour vos informations personnelles :
adresse mail, téléphone.**



Les documents à votre disposition :



Dans chaque menu de MesParcelles, vous pouvez consulter l'aide en ligne qui explique clairement le fonctionnement du menu en question. Pour afficher l'aide en ligne, cliquez sur le point d'interrogation en haut à droite de la fenêtre.



Etape 1 : Mettre à jour les îlots de mon exploitation

Menu Mon exploitation > Îlot

Vous arrivez sur la liste de vos îlots.



Quelques définitions préalables :

- Îlot : élément contenant un ensemble de parcelles culturales contigües
- Parcelle : unité culturale.

Remarque : un îlot peut contenir une ou plusieurs parcelles culturales !



Si vous cliquez sur « Carte », vous accédez à la cartographie de votre exploitation.



En cliquant sur « Tableau », vous revenez à la liste tabulaire de vos îlots.



Si vous souhaitez travailler sur un îlot en particulier, cliquez sur la loupe en bout de ligne et vous accéderez directement à l'îlot concerné.



Si vous souhaitez simplement modifier une information sur votre îlot (n° ou justificatif de modification pour la PAC), cliquez sur le crayon en bout de ligne pour ouvrir la fiche de l'îlot concerné.

Depuis la cartographie de vos îlots, vous pouvez ajouter un nouvel îlot, supprimer un îlot que vous n'exploitez plus ou modifier les contours de vos îlots (découpe, perte ou reprise d'une partie d'un îlot).

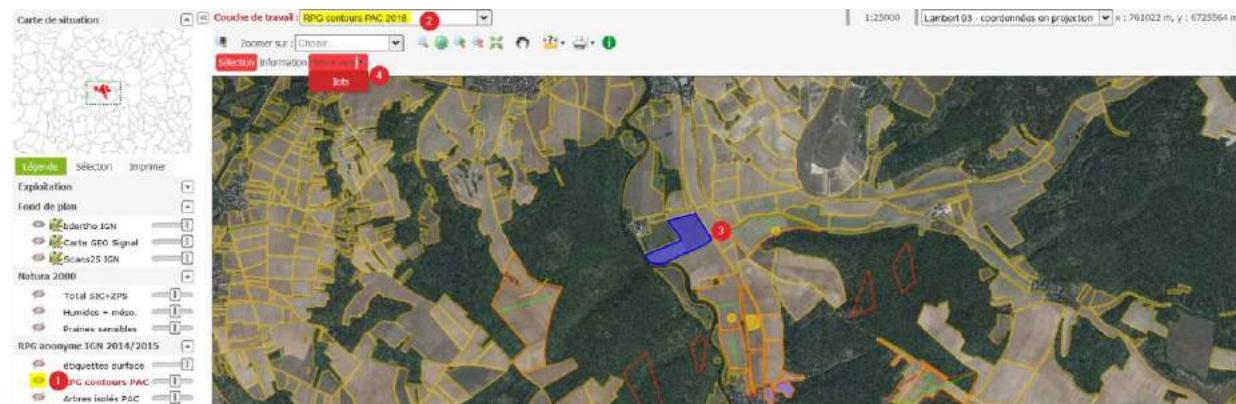
[Cliquez-ici pour accéder à la nouvelle carte \(BETA\)](#)



En cliquant sur ce bouton, vous accédez à la future version de la cartographie de MesParcelles. Si vous souhaitez tester cette nouvelle version, n'hésitez pas. Sinon, vous pouvez rester sur l'interface que vous connaissez déjà. Parlez-en à votre conseiller MesParcelles.



Créer un îlot déclaré à la PAC l'année précédente par un autre exploitant



- 1 DÉCOCHER l'œil dans « Légende » en face « RPG contours PAC » (selon les départements le nom de cette couche peut être différent). Les contours des îlots anonymes déclarés à la PAC l'année précédente apparaissent en jaune.
- 2 Dans « Couche active », sélectionnez « RPG contours PAC ».
- 3 Cliquez sur la parcelle jaune que vous souhaitez reprendre.
- 4 Enfin cliquez sur « Envoi vers » puis « îlots ».

Créer un îlot non déclaré à la PAC la campagne précédente

Pour créer un îlot non déclaré à la PAC l'année précédente, procédez de la même façon que pour un îlot déclaré mais en utilisant le cadastre dans le menu « Légende ».

- Cas n°1 : Vous avez accès à la couche du cadastre numérisé
- 1 Cliquez sur l'œil à gauche du nom de la couche (selon votre région, le nom de la couche peut être différent). Pour visualiser la couche, l'œil doit être décoché. Pour vous repérer, vous pouvez également afficher dans les fonds de plan les limites communales ou les photos aériennes IGN ou encore les cartes IGN. Le cadastre viendra alors se superposer sur le fond de plan choisi.
 - 2 Dans « Couche active », sélectionnez la couche cadastre de votre région.
 - 3 Vous pouvez sélectionner directement sur la carte la parcelle cadastrale que vous souhaitez intégrer dans votre dossier en cliquant dessus.
 - 4 Il vous suffit ensuite de cliquer sur « Envoi vers » puis « îlots ».



- **Cas n°2 : Vous n'avez pas accès à la couche du cadastre numérisé**

- 1 **Cliquez sur l'œil à gauche du nom de la couche (selon votre région, le nom de la couche peut être différent). Pour visualiser la couche, l'œil doit être décoché. Pour vous repérer, vous pouvez également afficher dans les fonds de plan les limites communales ou les photos aériennes IGN ou encore les cartes IGN. Le cadastre viendra alors se superposer sur le fond de plan choisi.**
- 2 **Dans « Couche active », sélectionnez la couche « Ilots ».**
- 3 **Dans la barre de menu, cliquez sur « Ajout ».**
- 4 **Dessinez ensuite point par point le contour de votre îlot en suivant l'image de la parcelle cadastrale. Double-cliquez pour terminer le dessin de votre îlot.**



Pour le cadastre, les données mise en ligne sur MesParcelles correspondent à la dernière mise à jour disponible à la vente. Votre département peut être que partiellement vectorisé (parcelles sélectionnables = couche parcelles à sélectionner). Lorsque le département n'est pas ou n'est que partiellement vectorisé, cela signifie que tout ou partie du département est couvert par le cadastre raster (image non sélectionnable = couche Parcelles image). Pour en savoir plus, contactez votre conseiller MesParcelles.

Modifier un îlot existant

Sélectionnez l'îlot à modifier en cliquant dessus sur la carte (pour cela assurez-vous que le bouton « Sélection » dans le bandeau gris au-dessus de la carte soit activé et que vous travaillez bien sur la couche active « Ilots »).

Cliquez sur « Modification » dans le bandeau gris au-dessus de la carte puis « Modifier ». Vous accédez à une fenêtre vous permettant de :

- découper votre îlot en 2
- modifier le contour de l'îlot
- supprimer des sommets.

Dans « Modification », « Reprise îlot » vous permet de comparer le tracé de l'îlot MesParcelles soit avec la couche des îlots anonymes soit avec les îlots téléchargés depuis un autre outil, par exemple Télénac.



Renseigner la fiche d'information de l'îlot

Modification d'un îlot

Identification	Surfaces			
Nom de l'îlot:	Îlot N°3	Surface déclarée:	0,89	ha
Numéro:	3	Surface mesurée:	0,89	ha
Commune :	ARCY-SUR-CURE (89)			
Informations complémentaires				
Type d'îlot:	PAC			
Îlot modifié ou nouvel îlot pour cette campagne:	<input checked="" type="checkbox"/>			
Action:	CREATION			
Référentiel justifications:	Création d'îlot suite à reprise de terres d'un autre exploitant.			
Justification de la modification:	Création d'îlot suite à reprise de terres d'un autre exploitant.			

Annuler **Valider**

Dès que vous créez ou modifiez un îlot vous devez renseigner la fiche d'information de l'îlot avec le n° de l'îlot et le motif de la modification que vous y avez apportée.

 **Dans tous les cas, soyez prudent lorsque vous travaillez sur vos îlots ! Contactez votre conseiller MesParcelles en cas de doute, surtout si vous réalisez ensuite un export de vos données (îlots + parcelles) vers Télépac.**



Etape 2 : Paramétrer les cépages et porte-greffes

Menu Mon exploitation > Variété, semence, cépage

Dans le menu déroulant, choisissez la culture «Vigne vinifère». Cliquez ensuite sur «Ajouter variété ou cépage». Dans ce menu, vous devez ajouter tous les cépages et tous les porte-greffes présents sur l'exploitation.

Culture: Autres cultures:

Culture	Nom	Type
VIGNE VINIFERE	Chardonnay B	Certifiée
VIGNE VINIFERE	Pg S.O. 4	Certifiée

[+ Ajouter variété ou cépage](#)

Dans le champ «Variété ou cépage» tapez au moins 3 lettres du nom de votre cépage ou de votre porte greffe, sélectionnez le, puis cliquez sur «Valider».

Culture: Autres cultures:

Culture	Nom	Type
VIGNE VINIFERE	Chardonnay B	Certifiée
VIGNE VINIFERE	Pg S.O. 4	Certifiée

Variété ou cépage: Libellé personnalisé: Saisissez au moins 3 lettres du nom et cliquez sur le nom de la variété ou cépage dans la liste. Si votre variété ou cépage n'existe pas dans la liste, cliquez pour demander son ajout.

Traitement de semence: Oui Non

[Valider](#) [Annuler](#)



Dans le cas où vous ne trouvez pas votre cépage ou porte-greffe, cliquez sur ce bouton pour demander son ajout dans la base. Ce bouton vous permet d'envoyer un mail à votre administrateur MesParcelles. Soyez le plus précis possible dans la description.



Etape 3 : Renseigner mes vignes

Menu Mon exploitation > Parcelle

Vous arrivez sur la liste de vos parcelles.



Si vous cliquez sur « Carte », vous accédez à la cartographie de votre exploitation.



En cliquant sur « Tableau », vous revenez à la liste tabulaire de vos parcelles.



Si vous souhaitez travailler sur une parcelle en particulier, cliquez sur la loupe en bout de ligne et vous accéderez directement à la parcelle concernée.



Si vous souhaitez simplement modifier une information sur votre parcelle (nom, culture...), cliquez sur le crayon en bout de ligne pour ouvrir la fiche de la parcelle concernée.

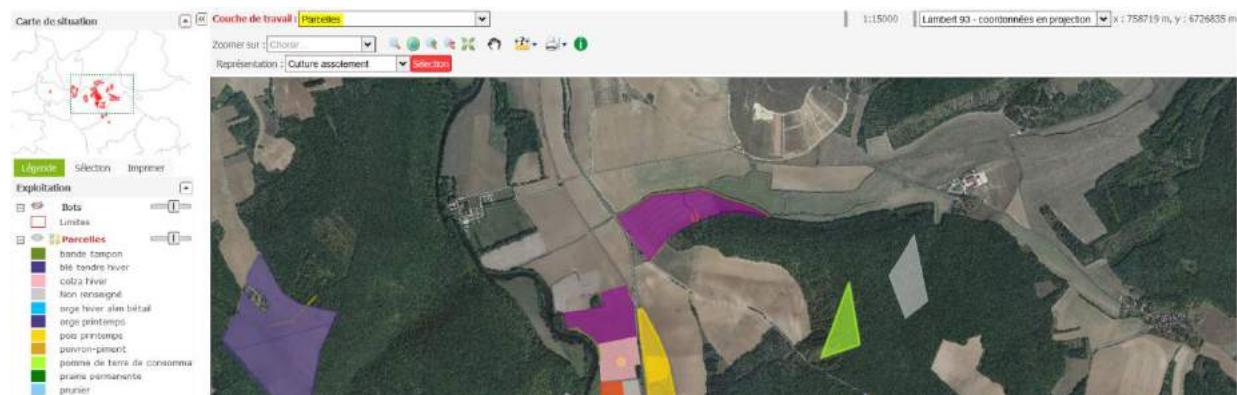
Depuis la cartographie de vos parcelles, vous pouvez découper ou fusionner vos parcelles, renseigner votre assolement mais aussi consulter ou saisir une nouvelle intervention (voir Etape 12).

Cliquez-ici pour accéder à la nouvelle carte (BETA)



En cliquant sur ce bouton, vous accédez à la future version de la cartographie de MesParcelles. Si vous souhaitez tester cette nouvelle version, n'hésitez pas. Si non, vous pouvez rester sur l'interface que vous connaissez déjà. Parlez-en à votre conseiller MesParcelles.

Vous devez faire attention de bien travailler sur la couche « Parcelles » (liste des parcelles...). « Parcelles » doit apparaître en rouge dans la légende (à gauche).





Pour sélectionner une parcelle, cliquez directement sur votre parcelle sur la carte. Pour réaliser cette action il faut que le bouton « Sélection » dans le bandeau gris au-dessus de la carte soit activé et donc en rouge.

Selectionnez ensuite « Modification » puis :

- soit « Modifier » pour découper votre parcelle en 2 parcelles culturales, modifier son contour ou supprimer des sommets si besoin
- soit « Information » pour renseigner la culture en place et le précédent.

 Si vous arrachez une partie d'une parcelle de vigne, pensez à la découper comme indiqué ci-dessus et à modifier la culture en place.

Informations parcellaires

Parcelle	Culture
N°: 4 Nom: L'étable	Visualisée sur la carte: vigne vinifère
N° lot: 4 Surface mesurée: 0.36 ha	Déclarée à la PAC: vigne vinifère Surface: 0.36 ha

Références cadastrales

Activer la copie de toutes les informations de cette parcelle au passage de campagne 2020:

Activer la recopie de l'objectif de rendement et du calcul de dose N au passage de campagne:

Succession des cultures

Ordre	Culture	Surface cultivée	Culture dérobée	Déclarée PAC	Visualisée sur carte
1	vigne vinifère	0.36		<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>

Ajouter une culture sur cette parcelle

Occupation culturale:

Culture: vigne vinifère	Surface cultivée: 0.36 ha
CIPAN: Non renseigné	
Précédent: vigne vinifère	

Le précédent est automatiquement renseigné à partir de votre culture en place la campagne précédente. Vous pouvez également renseigner le nom de la parcelle.

Pour la vigne, la culture à choisir dans la liste est généralement la vigne vinifère.

Cochez la case « Activer la copie de toutes les informations de cette parcelle au passage de la campagne 20XX ». Ainsi il n'y aura pas à renseigner l'assolement pour la campagne prochaine.

Cochez la case « Activer la recopie de l'objectif de rendement et du calcul de dose N au passage de campagne ». Le calcul d'azote sur vigne étant généralement le même d'une année sur l'autre cela vous gagnera du temps lors de vos enregistrements.



Variété - Cépage		Surface	Association	N° clone
Variété - Cépage	Pg S.O. 4(C)	0.36	Porte greffe:	
	Chardonnay B(C)	0.36	Greffon:	
Ajouter une variété				

Ajout d'une appartenance variété

Variété ou cépage :	Chardonnay B(C)
Surface:	0.36 ha
Numéro de clone:	
Association :	Greffon

[Annuler](#) [Valider](#)

Vous pouvez renseigner le cépage et/ou le porte greffe et le numéro de clone dans l'onglet Variétés et cépages en cliquant sur « Ajouter une variété ».

Vous pouvez également renseigner dans l'onglet « Caractéristiques – Viticulture » d'autres informations, comme l'appellation, ou encore le type de taille.

Caractéristiques-Viticulture

paillage:	<input type="checkbox"/>
Distance entre rang:	1 m
Distance sous le rang:	1 m
Appellation:	Blanquette de l'Imoux
irrigation:	
Année de plantation:	
Largeur bande désherbée (cm):	
Type de taille:	Guyot simple
Surf. CVI (ha):	0.4328 ha



Les champs à renseigner peuvent varier selon votre région.
La surface CVI correspond à la surface cadastrale déclarée sur les fiches d'encépagement. Il est fortement recommandé de la renseigner.

Vous pouvez depuis le menu Mon exploitation > Parcelle renseigner vos cultures de façon groupée en sélectionnant plusieurs parcelles, puis en cliquant sur le bouton « Information ». La sélection de plusieurs parcelles se fait en maintenant la touche SHIFT du clavier appuyée pendant la sélection ou en cliquant les parcelles dans l'onglet « Sélection ».

Si vous n'avez pas de découpes de parcelles à faire, vous pouvez également renseigner l'assolement directement dans le tableau en cliquant sur le crayon ou de façon groupée en cochant les parcelles ayant la même culture puis en cliquant sur le bouton « Saisie groupée ».



4 parcelles - 30.1 ha										
N° lot	N° parcelle	Communes	Culture	Culture précédente	CIPAN	Variété ou cépage	Surface mesurée	Surface cultivée	Saisie groupée	
20	43	parcelle n°20	LUCY-SUR-CURE	■ (Non renseigné)	blé tendre hiver		4.59	4.59		
25	30	Parcelle n°30	VOUTENAY-SUR-CURE	■ (Non renseigné)	avoine hiver		7.05	7.05		
26	32	Parcelle n°32	ARCY-SUR-CURE	■ (Non renseigné)	avoine hiver		3.52	3.52		
27	33	Parcelle n°33	ARCY-SUR-CURE	■ (Non renseigné)	avoine hiver		14.94	14.94		

Après avoir cliqué sur le bouton « Saisie groupée », renseignez la culture en place à l'aide du menu déroulant.



Si votre assolement de la campagne précédente est à jour lors du passage de campagne, la culture précédente est alors déjà renseignée pour chaque parcelle.

Sélection de parcelle											
Type de sélection:	Présentation générale	Culture	vigne vinifère	Saisie groupée							
5 parcelles - 19.61 ha											
N° lot	N° parcelle	Communes	Culture	Culture précédente	CIPAN	Variété ou cépage	Surface mesurée	Surface cultivée			
1	35	Parcelle n°35	ERMENONVILLE	■ vigne vinifère	blé tendre hiver		10.00	10			
1	36	Parcelle n°36	ERMENONVILLE	■ vigne vinifère	blé tendre hiver		5.00	5			
4	4	L'étable	LUCY-SUR-CURE	■ vigne vinifère	vigne vinifère		0.36	0.36			
5	28	parcelle n°28	LUCY-SUR-CURE	■ vigne vinifère	vigne vinifère		0.43	0.43			
6	6	parcelle n°6	LUCY-SUR-CURE	■ vigne vinifère	vigne vinifère		3.82	3.82			

5 parcelles - 19.61 ha



Vous pouvez cocher toutes les parcelles (de vigne par exemple) en cliquant sur la case en haut de colonne après avoir appliqué un filtre (« Culture » par exemple).

Dans le bloc « Statut », la coche « Culture à utiliser pour la déclaration PAC » vous permet de renseigner les informations complémentaires nécessaires pour la déclaration PAC en vue d'exporter le dossier sur Télépac. Par défaut, toutes les parcelles sont des parcelles PAC et il n'est pas utile de cocher cette case au moment de la réalisation de l'assolement.

La coche « Culture à conserver pour la campagne suivante » permet de recopier la culture pour la campagne suivante, très utile pour les cultures pérennes comme la vigne.

La coche « Activer la recopie de l'objectif de rendement et du calcul de dose N au passage de campagne » permet de recopier les éléments du plan de fumure d'une campagne à l'autre. Cela vous gagnera du temps lors de vos prochains enregistrements.

Système cultural			Statut		
Culture principale:	vigne vinifère	CIPAN:	Non renseigné	Culture à conserver pour la campagne suivante:	<input checked="" type="checkbox"/>
Culture précédente:				Recopie de l'objectif de rendement et du calcul de dose N:	<input checked="" type="checkbox"/>



Etape 4 : Vérifier la cohérence de mon dossier

Pour vérifier que votre assolement est entièrement renseigné, allez dans le menu Mon exploitation > Parcelle, puis utilisez le filtre « Culture la culture non renseignée ». Si aucune ligne n'apparaît, toutes les parcelles sont renseignées.

Sélection de parcelle

Type de sélection:

Afin de vérifier la conformité de vos données, vous pouvez toujours dans ce même menu afficher toutes vos caractéristiques viticoles.

Sélection de parcelle												
Type de sélection:	<input type="button" value="Caractéristiques-Viticulture"/>		<input type="button" value="Culture"/>		<input type="button" value="Toutes cultures"/>							
5 parcelles - 19.61 ha												
10	10	Parcelle	Communes	Culture	Culture précédente	CPAN	Variété ou cépage	Surface mesurée	Surface cultivée	Année de plantation	Appellation	Surf. CV/ha
1	35	Parcelle n°35	EREMONVILLE	vigne vinifère	blé tendre hiver		10,00	10	1094		Corbères	1
1	36	Parcelle n°36	EREMONVILLE	vigne vinifère	blé tendre hiver		5,00	5	1094		Corbères	1
4	4	L'Étang	LUCY-SUR-CURE	vigne vinifère	vigne vinifère		0,36	0,36				
5	28	parcelle n°28	LUCY-SUR-CURE	vigne vinifère	vigne vinifère		0,43	0,43			Blanquette	0,4328
6	6	parcelle n°6	LUCY-SUR-CURE	vigne vinifère	vigne vinifère		3,82	3,82			Côtes du ...	1
5 parcelles - 19.61 ha												

Le menu Mon exploitation > Ilot vous permet de vérifier la cohérence des surfaces des îlots et des parcelles à l'intérieur des îlots.

Pour exporter vos données sur Télépac, allez dans le menu Engagement > PAC > Export des informations TéléPAC.

 Une notice spécifique est rédigée chaque année pour vous guider sur la procédure d'export vers Télépac. Si vous avez des questions, contactez votre conseiller MesParcelles.



Etape 5 : Personnaliser les engrais minéraux et organiques utilisés

Menu Mon exploitation > Fertilisant minéral et amendements ou Mon exploitation > Fertilisant organique et amendement

Ces menus permettent de créer ou d'actualiser le paramétrage de vos engrais organiques et/ou minéraux (selon le menu choisi) qui seront utilisés lors de la campagne en cours à l'aide du bouton « Ajouter un intrant ».

Nom	Unité	Epandage	N Total	P2O5	K2O	SO3	CaO	MgO
17-17-17	kg		17	17	17	0	0	0
Solution Liquide N 39	l		30	0	0	0	0	0
Zinc	l		0	0	0	0	0	0

Vous pouvez supprimer les engrais présents dans votre référentiel que vous n'utiliserez plus ou pas pendant la campagne en cours.

Cas d'un engrais absent du référentiel :

Engrais du référentiel:	Ammonitrat 33.5 (kg)
Engrais personnalisé:	Ammo 37
Azote total:	37 %
Phosphore total (P2O5):	0 %

Après avoir cliqué sur « Ajouter un intrant », prendre un engrais présent dans la liste du référentiel se rapprochant de votre engrais (solide, liquide), puis modifier son nom dans la case « Engrais personnalisé » et sa composition.

Les produits sans AMM type Sulfate d'ammoniaque, EPSOTOP (même s'ils sont utilisés comme adjuvant) doivent se paramétrer dans ce menu.

Engrais du référentiel:	Fumier Bovins Orne (t)
Engrais personnalisé:	Fumier Bovins Orne
IC:	<input checked="" type="checkbox"/>
Anti Odeur:	<input type="checkbox"/>
Importé:	<input checked="" type="checkbox"/>

Pour les engrais organiques que vous souhaitez personnaliser, vous devez choisir un engrais organique du référentiel ayant la même dynamique de minéralisation de l'azote et classé dans la même catégorie d'engrais par rapport à son rapport C/N.

Cochez la case « IC » si votre exploitation est une Installation Classée pour la Protection de l'Environnement (ICPE). Celle-ci a une incidence si vous utilisez le plan d'épandage de l'exploitation pour le calcul des SPE (épandage effluents viticoles par exemple).

Le cas échéant, si vous importez des engrais organiques sur votre exploitation (boues, compost, Engrais organique acheté à votre fournisseur, ...) cochez la case « Importé » pour



que l'engrais organique soit bien pris en compte dans le calcul des indicateurs comme la balance globale azotée.



Etape 6 : Mettre à jour les SPE (surfaces potentiellement épandables)

Menu Mon exploitation > Epannage > SPE

Il est utile d'enregistrer les SPE si vous épandez des engrains organiques soumis à des restrictions de distances d'épandage (effluents viticoles par exemple).

Si la cartographie du plan d'épandage est transférée sur MesParcelles, vous pouvez mettre à jour les surfaces potentiellement épandables (ou SPE) de l'exploitation vis-à-vis des contraintes d'épandage (cours d'eau, tiers,).

Surface totale
10 ha
5 ha
0.36 ha
0.43 ha
3.82 ha

Il est également possible de renseigner une à une les SPE, en cliquant sur le crayon situé en bout de ligne de la parcelle.

Si cette étape n'est pas réalisée, soyez vigilant à chaque saisie d'un apport organique : modifiez si nécessaire la surface travaillée de la parcelle au moment de la saisie d'intervention.

Contactez votre assistance, si vous n'avez pas accès à ce menu dans votre formule d'abonnement.



Etape 7 : Personnaliser les types de sols

Menu Mon exploitation > Sol > Type de sol

Vous devez saisir les types de sol et leur profondeur par parcelle. Ceux-ci doivent apparaître dans l'édition du plan prévisionnel de fumure.

Cliquez sur le crayon pour renseigner le sol de votre parcelle.

N°Ilot	N°Parc	Parcelle	Commune	Culture	Type de sol	Caractéristique	Profondeur	
1	35	Parcelle n°35	ERMENONVILLE	vigne vinifère	Argile à silex	acide (pH 6 à 6,5)	sols moyens entre 30 et 60 cm	
1	36	Parcelle n°36	ERMENONVILLE	vigne vinifère	Argile à silex	acide (pH 6 à 6,5)	sols moyens entre 30 et 60 cm	
1	37	Parcelle n°37	ERMENONVILLE	prairie permanente	Argile à silex	acide (pH 6 à 6,5)	sols moyens entre 30 et 60 cm	

Renseignez le type de sol et la profondeur à l'aide des menus déroulant. Pour certains sols, selon le paramétrage de votre département, une ligne « Caractéristiques » s'affiche. Il faut également la renseigner.

Informations

Ilot :	N°1	Parcelle :	Parcelle n°35	Culture :	vigne vinifère	Surface :	10 Ha
Sol de la parcelle							
Type de sol:	Sol argilo-calcaire						
Profondeur:	sols moyens entre 30 et 60 cm						
						Valider	Annuler

Tous les champs doivent être renseignés pour déterminer la minéralisation de l'humus. Sans ces informations, le calcul de dose N sera impossible !

La flèche verte permet de copier le type de sol, sa profondeur et ses caractéristiques d'une parcelle à d'autres parcelles.



Etape 8 : Personnaliser vos interventions

Menu Mon exploitation > Intervention

Paramétrez les types d'interventions que vous souhaitez enregistrer sur l'exploitation pour la campagne en cours.

Vos interventions

Type d'intervention	Atelier Arbo	Atelier Viti	Autre
CIRAN - Semis	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
Fertilisation et amendement minéral - foliaire inclus	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
Fertilisation et amendement organique	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
Irrigation couverture intégrale	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
Irrigation en mode par superficie	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
Plantation	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
Pâture avec saisie des animaux	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
Pâture sans saisie des animaux	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
Recolte	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
Recolte fourrage et paille	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
Semis classique	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
Traitement phytosanitaire	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
Travail du sol	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

+ Ajouter une intervention

Cliquez sur «Ajouter une intervention» pour pouvoir enregistrer un nouveau type d'intervention. Il ne vous reste plus qu'à le sélectionner dans le menu déroulant et cliquer ensuite sur «Valider» pour l'ajouter à votre liste.

 Lors de la saisie d'une intervention, vous ne retrouverez dans les interventions disponibles uniquement celles renseignées ici.

 Vous pouvez également personnaliser votre matériel dans le menu Mon exploitation > Matériel et votre main d'œuvre dans le menu Mon exploitation > Main d'œuvre. Il vous suffira ensuite de les ajouter au moment de la saisie de votre intervention.



Etape 9 : Personnaliser vos produits phytosanitaires

Menu Mon exploitation > Intran

Pour la recherche de produits phytosanitaires, sélectionnez la famille « Tous types de produits phytosanitaires » puis le bouton ajouter un intrant.

Famille	— Tous types de produits phytosanitaires —	Nom	Date Fin Utilisation	
	Usage	ABILIS		
	Fongicides	ACAJOU		
	Herbicides	ACAKILL (ANCIEN)	12/11/2019	
	Insecticides	ACARIUS NEW	30/07/2020	
	Fongicides	AGIL		
	Herbicides	BANKO 500		
	Fongicides	CALANQUE		
	Adjuvants	CARAMBA STAR		
	Fongicides	CELEST ORGE		
	Traitement de semence /plant	CHLORTOCIDE EL		
	Herbicides	CLORTOSINT		
	Herbicides	DASH HC		
	Adjuvants	EAU D'IRRIGATION		
	Eau irrigation	ELATUS ERA		
	Fongicides			

Dans le cas où vous ne trouvez pas l'intrant en tapant les trois premières lettres, taper les trois dernières ou trois lettres du milieu (exemple : Cherokee taper CHE ou ERO ou KEE).

Dans le cas où vous ne trouvez pas votre produit phytosanitaire, cliquez sur ce bouton pour demander son ajout dans la base. Ce bouton vous permet d'envoyer un mail à votre administrateur MesParcelles.

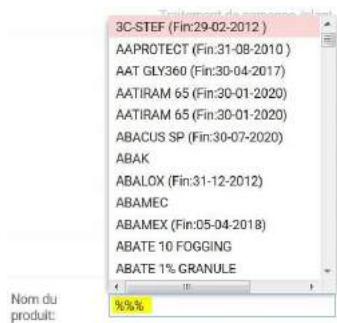
Avant d'envoyer votre demande d'ajout, vérifiez :

- l'orthographe du nom commercial de votre produit (et non de la matière active)
- que le produit n'est pas déjà présent dans votre sélection
- qu'il ne s'agit pas d'un pack, auquel cas il faut rechercher les produits composant ce pack et les ajouter individuellement à votre liste (le pack sera reconstitué au moment de la saisie de votre intervention en mélangeant les 2 produits commerciaux)
- que ce produit a bien une AMM (voir sur le bidon).

Vous pouvez ajouter des produits tout au long de la saison mais également en supprimer en utilisant ce bouton si vous ne les utilisez plus.

La base phytosanitaire de MesParcelles ne comprend que des produits ayant une AMM (Autorisation de Mise sur le Marché). Certains produits utilisés comme adjuvant (sulfate d'ammonitrat, EPSO TOP...) ou communément utilisés en mélange avec des produits phytosanitaires (bore ou le sulfate de magnésium) sont en réalité des engrains et doivent donc être paramétrés comme engrains minéraux. Sélectionnez « Engrais et amendements minéraux » pour accéder à votre liste d'engrais.

Pour la personnalisation des engrais, reportez-vous à l'Etape 5.



Vous pouvez visualiser tous les produits de la catégorie recherchée, présents dans la base MesParcelles en tapant « %%% » dans la case « Nom du produit » au moment de votre recherche.



Etape 10 : Calculer les doses NPK à apporter par parcelle et saisie des prévisions

Menu Prévision > Dose N - prévision



Quelques préalables à la réalisation de votre plan de fumure:

- avoir renseigné votre assolement (voir Etape 3)
- avoir personnalisé vos engrais (voir Etape 5)
- avoir renseigné vos types de sol (voir Etape 7)
- avoir saisi vos apports d'engrais déjà réalisés (voir Etape 12).

Effectuez le calcul de la dose d'azote à apporter pour toutes vos parcelles sauf pour les parcelles en autres utilisations (SNA, SNE).

Calcul de dose N - prévisions de fractionnement

N° Obj. Parc.	N° Parc.	Nom Parc.	Culture	Culture Précédente	Surf cultiv	Obj Rdt	N à apporter	N restant à apporter	Engras	Période	Surf trav	Qté engras /ha	N dispo /ha
1	35	Parcelle n°35	vigne vinifère	blé tendre	10	50	30	50	-	-	-	-	-
1	36	Parcelle n°36	vigne vinifère	blé tendre	5	50	50	50	-	-	-	-	-
4	4	L'étape	vigne vinifère	vigne vinif.	0.36	-	-	50	-	-	-	-	-
5	28	parcelle n°28	vigne vinifère	vigne vinif.	0.43	-	-	50	-	-	-	-	-
6	6	parcelle n°6	vigne vinifère	vigne vinif.	3.82	-	-	50	-	-	-	-	-

Utilisez les filtres à votre disposition pour ne visualiser que les parcelles qui vous intéressent (exemple : vous pouvez travailler par culture). Puis cliquez sur « Rechercher ».

Les boutons à utiliser pour réaliser votre calcul de dose N à apporter par parcelle sont les suivants :



Ce symbole permet d'accéder au module de calcul de la dose N pour la parcelle considérée.



Ce symbole permet d'étendre le calcul de dose N réalisé sur une parcelle à d'autres parcelles ayant :

- la même culture de référence pour le calcul de dose N,
- la même culture précédente de référence pour l'effet précédent,
- le même type de sol de référence pour le poste minéralisation de l'humus.



Ce symbole permet de supprimer le calcul de dose N déjà réalisé.



Ce symbole vous permet d'accéder à l'historique de fertilisation de votre parcelle.



Lorsque vous enregistrez un calcul, l'outil vous propose automatiquement de copier le calcul à d'autres parcelles. Cliquez sur «Oui» et vous accédez au tableau des parcelles similaires.

En cliquant sur le chiffre dans la colonne «N à apporter» le détail du calcul s'affiche.

Si une valeur négative apparaît dans la colonne «N restant à apporter», cela signifie que vos apports prévisionnels dépassent la dose d'azote calculée et vous devrez justifier en cas de contrôle de ce dépassement.



Pour le détail des modalités de calcul par culture en zone vulnérable, renseignez-vous auprès de votre conseiller. Celles-ci dépendent du GREN de votre région.

Les boutons à utiliser pour la saisie des apports prévisionnels (fractionnement) sont les suivants :



Ce symbole permet de saisir un nouvel apport prévisionnel. Vous accédez à l'interface de saisie d'une intervention, avec possibilité de saisir cet apport prévisionnel :

- sur une ou plusieurs parcelles ayant la même culture en place
- ou, si vous avez sélectionné dans le filtre «Cultures» plusieurs cultures, sur une ou plusieurs parcelles ayant les cultures sélectionnées.



Ce symbole permet de modifier un apport prévisionnel déjà saisi.

Si l'apport prévu a été saisi de façon groupée sur plusieurs parcelles, un tableau s'ouvre pour vous permettre de modifier cet apport pour toutes les parcelles du groupe. Vous cochez les parcelles pour lesquelles vous souhaitez modifier l'apport (la parcelle de départ est automatiquement cochée) puis cliquez sur «Valider». Vous accédez alors à l'interface de modification de l'apport.



Ce symbole permet de supprimer un apport prévisionnel déjà saisi.

Si l'apport prévu a été saisi de façon groupée sur plusieurs parcelles, un tableau s'ouvre pour vous permettre de supprimer cet apport pour toutes les parcelles du groupe. Vous cochez les parcelles pour lesquelles vous souhaitez supprimer l'apport (la parcelle de départ est automatiquement cochée) puis cliquez sur « Valider ».



Ce bouton vous permet de transformer une saisie prévisionnelle en réalisé. Si l'intervention prévue a été saisie pour un groupe de parcelle, vous pouvez alors transformer cette intervention en réalisé pour toutes ou partie des parcelles du groupe.

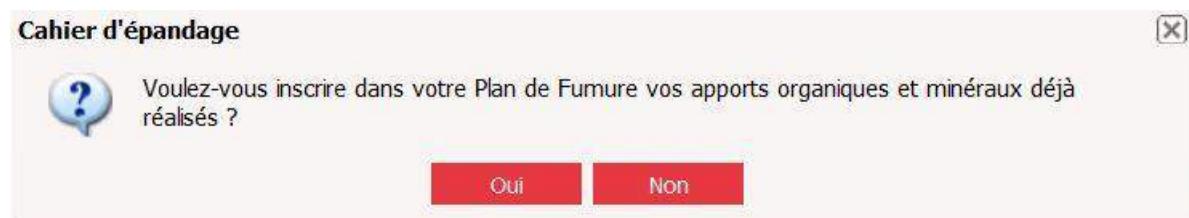


Ce symbole apparaît une fois l'intervention validée en réalisée.



Lors de la saisie de votre apport prévisionnel, une alerte vous informe des périodes d'interdiction d'épandage de la directive Nitrates pour l'engrais considéré.

Si vous avez déjà renseigné des apports organiques ou minéraux réalisés avant de démarrer votre plan de fumure, MesParcelles vous propose de repasser les interventions réalisées en interventions prévisionnelles. Dans ce cas le message suivant apparaît :



Cliquez sur « Oui » pour inscrire les interventions réalisées dans le plan de fumure.

Menu Prévision > Dose PK

Le calcul de la dose PK est également disponible à condition d'avoir renseigné les analyses de sol de vos parcelles. Votre objectif de rendement et le devenir des résidus du précédent sont repris de votre calcul de dose N (si déjà réalisé).



Etape 11 : Renseigner mon cahier d'épandage des engrais

Vous avez trois possibilités pour saisir vos apports d'engrais :

Prévision > Dose N – prévision en cliquant sur le bouton (voir Etape 9),

Intervention > Nouvelle intervention (voir Etape 11),

Intervention > Cahier d'épandage dans l'onglet Les apports (voir détail ci-dessous).

9 parcelles - 46.35 ha														
N° Rdt	N° Parc.	Nom Parc.	Culture	Culture Précédente	Surf cultv	Obj Rdt	N à apporter	N restant à apporter	Engrais	Date	Surf trav	Qte engrais /ha	N dispo /ha	
1	35	Parcelle n°35	vigne vinifère	blé tendre hiver	10	50	30	29	Compost fumé	19/11/2019	10	1.9048 t	1	X
1	36	Parcelle n°36	vigne vinifère	blé tendre hiver	5	50	50	49	Compost fumé	19/11/2019	5	1.9048 t	1	X
4	4	L'étable	vigne vinifère	vigne vinifère	0.36	50	30	29	Compost fumé	19/11/2019	0.36	1.9048 t	1	X

Ce symbole permet de saisir un nouvel apport réalisé. Vous accédez à l'interface de saisie d'une intervention, avec possibilité de saisir cet apport réalisé :
- sur une ou plusieurs parcelles ayant la même culture en place
- ou, si vous avez sélectionné dans le filtre « Cultures » plusieurs cultures, sur une ou plusieurs parcelles ayant les cultures sélectionnées.
Ainsi vous pouvez saisir un même apport réalisé pour toutes les céréales d'hiver de l'exploitation par exemple.

Ce symbole permet de modifier un apport réalisé.

Si l'apport réalisé a été saisi de façon groupée sur plusieurs parcelles, un tableau s'ouvre pour vous permettre de modifier cet apport pour toutes les parcelles du groupe. Vous cochez les parcelles pour lesquelles vous souhaitez modifier l'apport (la parcelle de départ est automatiquement cochée) puis cliquez sur « Valider ». Vous accédez alors à l'interface de modification de l'apport.

Ce symbole permet de supprimer un apport déjà réalisé.

Si l'apport réalisé a été saisi de façon groupée sur plusieurs parcelles, un tableau s'ouvre pour vous permettre de supprimer cet apport pour toutes les parcelles du groupe. Vous cochez les parcelles pour lesquelles vous souhaitez supprimer l'apport (la parcelle de départ est automatiquement cochée) puis cliquez sur « Valider ».

Utilisez les filtres à votre disposition pour faciliter la lecture du tableau et le travail sur vos parcelles.



Cahier d'épandage

les Apports Vérification cahier d'épandage

N: P2O5 - K2O:

Filtres

Parcels...

Types de sol...

Engras...

Regroupement...

Parcels drainées uniquement
 Parcels irriguées uniquement

Vérifier les dates d'épandages

5 parcelles - 19.61 ha													
N° lnt	N° Parc.	Nom Parc.	Culture	Culture Précédente	Surf. cultiv	Obj. Rtr	N à apporter	N restant à apporter	Engras	Date	Surf trav	Q'té engras /ha	N dispo /ha
1	35	Parcelle n°35	vigne vinifère	blé tendre hi...	10	50	30	29	Compost fumé...	19/11/2019	10	1.9048 t	1
1	36	Parcelle n°36	vigne vinifère	blé tendre hi...	5	50	50	49	Compost fumé...	19/11/2019	5	1.9048 t	1
4	4	L'étable	vigne vinifère	vigne vinifère	0.36	50	30	29	Compost fumé...	19/11/2019	0.36	1.9048 t	1
5	28	parcelle n°28	vigne vinifère	vigne vinifère	0.43	-	-	-	Compost fumé...				
6	6	parcelle n°6	vigne vinifère	vigne vinifère	3.82	-	-	-	Compost fumé...				

5 parcelles - 19.61 ha



En cliquant sur « Vérifier les dates d'épandage », une alerte apparaît sous forme d'une pastille rouge devant les interventions non conformes aux périodes d'épandage de la directive Nitrates pour l'engrais considéré.

Si une valeur négative apparaît dans la colonne « N restant à apporter », cela signifie que vos apports réalisés dépassent la dose prévisionnelle et vous devrez justifier de ce dépassement en cas de contrôle.



Etape 12 : Enregistrer mes interventions

Menu Intervention > Nouvelle intervention

Saisissez toutes vos interventions (travail du sol, palissage, traitements phytosanitaires, apports d'engrais, désherbage mécanique, ...). Ces interventions doivent déjà être personnalisées dans votre dossier (voir Etape 8).

Renseignez au minimum la culture, le type d'intervention et la date de début d'intervention avant de cliquer sur « Rechercher les parcelles ».

 En viticulture, nous vous conseillons de renseigner votre modalité d'intervention. Choisissez votre modalité (en plein, inter-rang, 1 rang sur 2 ou sous le rang) avec le menu déroulant. La surface travaillée de chaque parcelle concernée par l'intervention sera calculée selon la modalité choisie.

Sélectionnez les parcelles concernées par l'intervention. Si besoin vous pouvez éventuellement modifier la surface travaillée ou le pourcentage de surface travaillée. Cliquez ensuite sur « Valider ».



Ajouter un produit Annuler

Produit

Famille: Tous types de produits phytosanitaires

Produit: KOCIDE OPTI

Cible principale: Mildiou

Quantité par hectare: 1.637 kg/ha

Quantité totale: 10 kg

Dose homologuée maximum : 2.5 kg/ha
Réentrée plein champ : 24 h

Dose DAR Cible

2.5 kg/ha 21 j Mildiou

Nb appli/an ZNT DVP

5 20 m

Valider Annuler

Complétez votre intervention si nécessaire en saisissant le (ou les) produit(s) utilisé(s) pour les interventions de traitement phytosanitaire ou de fertilisation.

Saisissez une famille de produit spécifique (ex: herbicide) ou pour gagner du temps sélectionnez comme famille « Tous types de produits phytosanitaires ».

Si vous avez fait un mélange, une fois le premier produit validé avant l'enregistrement, cliquez sur « Ajouter un produit ». Dès que 2 produits sont ajoutés, cliquez sur « Tester ce mélange » pour vérifier sa conformité réglementaire.

 Si un produit n'est pas paramétré dans votre dossier (via le menu Mon exploitation > Intranet, voir Etape 9), vous pouvez l'ajouter au moment de la saisie.



Vérifiez les homologations des produits et des mélanges autorisés :

- soit avant la saisie de vos interventions dans le menu Intervention > Référentiel phytosanitaire
- soit au moment de la saisie de vos interventions (l'outil vous indique les conditions d'utilisation du produit et vous propose de tester vos mélanges)
- soit après la saisie en lançant le menu Intervention > Vérification phytosanitaire (voir Etape 15).

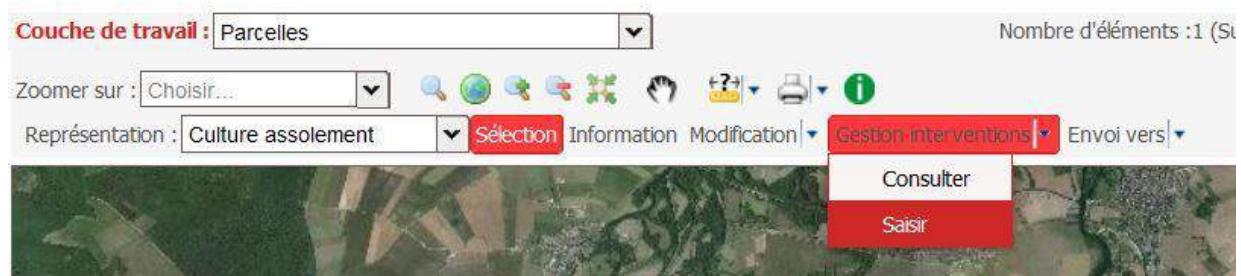
Enregistrer l'intervention

Si vous enregistrez simplement l'intervention, vous pouvez ensuite soit saisir une nouvelle intervention sur une autre culture soit aller dans un autre menu.

Enregistrer l'intervention et conserver la sélection de parcelle

Si vous enregistrez l'intervention en conservant les parcelles sélectionnées, vous pourrez saisir une nouvelle intervention sur ces mêmes parcelles.

Vous pouvez également saisir vos interventions directement depuis la carte dans le menu Mon exploitation > Parcelle puis en cliquant sur « Carte ». Sélectionnez la (ou les) parcelle(s) concernée(s). Dans le bandeau gris, cliquez sur « Gestion interventions » puis « Saisir ».



 Pour sélectionner plusieurs parcelles, cliquez sur « Sélection » puis sur les parcelles concernées en maintenant la touche SHIFT de votre clavier enfoncee.



Etape 13 : Saisir les vendanges

Menu Intervention > Nouvelle intervention

Selectionnez la culture « Vigne vinifère » puis indiquez le type d'intervention « Récolte », précisez la date de récolte avant de cliquer sur « Rechercher les parcelles ».

Cochez les parcelles concernées. Si besoin vous pouvez éventuellement modifier la surface travaillée ou le pourcentage de surface travaillée. Cliquez ensuite sur « Valider ».

4 parcelles traitées - 6.11 ha									
N° Id	N° Parc.	Parcelle	↑	Culture	Culture précédente	Variétés ou cépages	Surface totale	Surface travaillée (%)	DRE
4	4	L'étable		vigne vinifère	vigne vinifère		0.36 ha	100 %	0.36 ha
5	28	parcelle n°28		vigne vinifère	vigne vinifère		0.43 ha	100 %	0.43 ha
1	35	Parcelle n°35		vigne vinifère	blé tendre hiver		10 ha	15 %	1.5 ha
1	36	Parcelle n°36		vigne vinifère	blé tendre hiver		5 ha	100 %	5 ha
6	6	parcelle n°6		vigne vinifère	vigne vinifère		3.82 ha	100 %	3.82 ha
							19.61 ha	6.11 ha	

Une pastille rouge en face d'une parcelle vous informe que le délai entre l'application d'un produit et la récolte n'est pas respecté. Cliquez sur cette pastille pour connaître le produit concerné et la date à partir de laquelle vous auriez dû récolter.



Indiquez ensuite le rendement obtenu soit en quantité/ha soit en quantité totale récoltée sur la surface sélectionnée. Cliquez sur « Valider » puis « Enregistrer l'intervention ».



Etape 14 : Consulter, modifier ou supprimer mes interventions

Menu Intervention > Consultation / Modification

Liste par parcelle

Cette modalité vous permet de modifier ou supprimer une intervention parcelle par parcelle.

Liste par intervention

Cette modalité vous permet, d'un seul coup, de modifier ou supprimer une intervention pour toutes les parcelles concernées par une intervention.

Afin de trouver plus facilement l'intervention que vous recherchez, renseignez les filtres à votre disposition. Puis cliquez sur « Rechercher ».

Cet outil vous permet d'ajouter une nouvelle intervention sur la parcelle considérée.

Cet outil vous permet de modifier l'intervention choisie. Si celle-ci a été saisie en groupée sur plusieurs parcelles, un tableau vous permettra de ne cocher que les parcelles pour lesquelles vous souhaitez modifier l'intervention.

Cet outil vous permet de supprimer l'intervention choisie. Si celle-ci a été saisie en groupée sur plusieurs parcelles, un tableau vous permettra de ne cocher que les parcelles pour lesquelles vous souhaitez supprimer l'intervention.

Cet outil vous permet de visualiser la liste des parcelles concernées par l'intervention (uniquement si vous avez coché « Liste par intervention »).



Etape 15 : Effectuer la vérification du registre phytosanitaire

Une fois vos interventions de traitement phytosanitaires enregistrées, vous pouvez lancer la vérification du registre phytosanitaire qui va vérifier, à la parcelle, qu'il n'y a pas de mélanges de produits non autorisés, de dose ou de produits non homologués sur la culture et que les variétés et les récoltes ont bien été saisies et que vous respectez les délais de traitement avant récolte (DAR) sur toutes les parcelles.

Menu Intervention > Vérification phytosanitaire

Sélectionnez « Toutes les cultures », cochez « Uniquement les parcelles en anomalie » puis cochez « Les variétés », « Les phytos » et « Les récoltes ».

Vérification du registre phytosanitaire

Notre base phytosanitaire est mise à jour chaque semaine et la vérification s'effectue selon la réglementation de ce jour.

! - Si des produits ont changé d'homologation depuis votre saisie d'intervention, ils peuvent apparaître aujourd'hui en anomalie alors que l'intervention était homologuée à moment de l'intervention dans la parcelle.
- Le contrôle se fait exclusivement sur les homologations de produits, doses usage, mélanges, délai avant récolte (DAR) et délais de réentrée au champ (DRE).

En cas de doute ou pour des vérifications complémentaires, rapprochez vous de votre conseiller.

sélection des parcelles							
Culture:	vigne vinifère	Variété:		Voir:	<input type="checkbox"/> Toutes les parcelles	<input checked="" type="checkbox"/> Uniquement les parcelles en anomalie	Vérifier:
							<input type="checkbox"/> Les variétés
							<input checked="" type="checkbox"/> Les phytos
							<input checked="" type="checkbox"/> Les récoltes

Vérifier

lot	Parcelle	Culture	Variété	Surface	Phytos	Rendement moyen	
1	Parcelle n°38	prairie permanente	-	15 ha			
1	parcelle n°42	blé tendre hiver	-	26.25 ha			
1	parcelle n°39	blé tendre hiver	-	17.9 ha			
1	Parcelle n°37	prairie permanente	-	5 ha			

Une liste apparaît s'il y a des anomalies avec les icônes ci-dessous :

- Ce bouton vous indique une intervention manquante (semis ou récolte non saisie). Cliquez dessus afin de pouvoir saisir l'intervention manquante.
- Ce bouton vous indique que toutes les interventions sont valides.

Liste des anomalies possibles :

- Cette alerte signale l'utilisation d'un produit non homologué pour la culture.
- Cette alerte signale un produit interdit sur cette parcelle.
- Cette alerte signale une dose homologuée non respectée.



Cette alerte signale un mélange non autorisé.



Cette alerte signale une cible non homologuée.



Cette alerte indique que, en fonction des heures d'interventions, le délai de réentrée dans la parcelle n'est pas forcément respecté.



Cette alerte signifie que le délai de réentrée dans la parcelle n'est pas respecté.



Cette alerte indique que le délai de traitement avant récolte n'est pas respecté.

Vous pouvez alors cliquer sur chaque symbole pour identifier l'anomalie, puis sur le crayon pour la corriger s'il s'agit d'une erreur de saisie.



Notre base phyto est mise à jour chaque semaine et la vérification s'effectue selon la réglementation de ce jour. Si des produits ont changé de classification toxicologique depuis votre saisie d'intervention, ils peuvent apparaître aujourd'hui en anomalie alors que l'intervention était homologuée au moment de l'intervention dans la parcelle. En cas de doute, contactez votre conseiller.



Etape 16 : Calculer mes indicateurs environnementaux

Avec MesParcelles vous pouvez calculer un certain nombre d'indicateurs environnementaux, en particulier la Balance Globale Azotée (BGA) ainsi que le calcul de vos IFT (Indicateur de Fréquence des Traitements).

Menu Intervention > Indicateur > BGA

 Avant d'établir la balance globale azotée, il y a des informations qui doivent obligatoirement être enregistrées :

- les apports azotés organiques et minéraux (Etape 15),
- les récoltes (Etape 16),
- les imports/export d'engrais organique.

Balance Globale Azotée

Pour effectuer le calcul de la BGA, vous devez :

avoir saisi les apports d'engrais azotés minéraux
avoir impérativement saisi et validé les effectifs animaux
avoir saisi l'ensemble des récoltes cultures et fourrages

Si vous importez ou exportez des déjections, notez-les dans la page des imports/exports

Accéder à la Balance Globale Azotée

Parcelle	Intervention	Culture	Date récolte	Rdt obtenu	Surf. récoltée	Devenir des résidus
L'étable	Recolte	vigne vinifère	19-09-2019	42 HI	0.36	
parcelle n°28	Recolte	vigne vinifère	19-09-2019	42 HI	0.43	
Parcelle n°35	Recolte	vigne vinifère	19-09-2019	42 HI	5	
Parcelle n°36		vigne vinifère				
parcelle n°6		vigne vinifère				

 Le tableau indique les récoltes non renseignées avec un lien pour faire l'enregistrement si besoin.

Vous pouvez ensuite accéder au calcul de votre Balance Globale Azotée (BGA) en cliquant sur « Accéder à la Balance Globale Azotée ».

Une fois toutes les informations renseignées, vous pouvez imprimer le document en cliquant sur « Imprimer ».

 Le calcul de la BGA (balance globale azotée) peut être nécessaire pour certains engagements comme le niveau 3 de la certification HVE (Haute Valeur Environnementale).



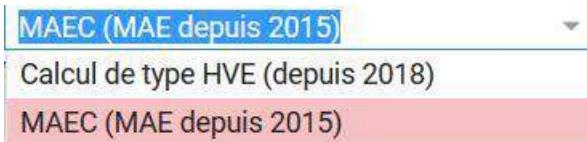
Menu Intervention > Indicateur > IFT

Une fois vos enregistrements phytosanitaires enregistrés vous pouvez consulter et imprimer vos IFT (herbicides et hors herbicide) par parcelle ou par culture.

Il existe 2 méthodes de calcul de votre IFT :

- le calcul utilisé dans le cadre de la certification HVE de niveau 3
- le calcul utilisé dans le cadre des MAEC avec réduction de l'utilisation des produits phytosanitaires (en lien avec la calculette du ministère).

Les 2 méthodes sont disponibles dans MesParcelles. Soyez vigilant sur le choix de la méthode de calcul sélectionnée. Vous pouvez la changer avec le menu déroulant.



Détail des parcelles sélectionnées :							
Parcelles	Surface	IFT Herbicide	IFT Hors Herbicide	IFT Total	IFT Biocontrôle =	REF régionale herbicide	REF régionale hors herbicide
✓ vignes vinifères	19.61 ha	0	21.09	21.09	0	-	-
✓ 1 - Parcelle n°36	5 ha	0	26.67	26.67	0	-	-
✓ 1 - Parcelle n°35	10 ha	0	26.76	26.76	0	-	-
✓ 4 - L'étable	0.36 ha	0	27.32	27.32	0	-	-
✓ 5 - parcelle n°28	0.43 ha	0	0.65	0.65	0	-	-
✓ 6 - parcelle n°6	3.82 ha	0	0.65	0.65	0	-	-
Moyenne parcelles sélectionnées	19.61 ha	0	21.09	21.09	0	-	-

Détail des parcelles sélectionnées : [Imprimer le tableau](#) [Imprimer détail par intervention](#) [Quantité de produits](#)

Vous pouvez également accéder à l'impression de tous les Indicateurs dans l'onglet « Impression » (voir Etape17).



Etape 17 : Editer mes documents réglementaires

Menu Documents

Impressions ?

Rechercher Éditions réglementaires uniquement

Accueil

Certifications Parcellaire PAC Plan d'épandage Morte saison Plan de fumure Interventions Indicateurs Bon de livraison

Économique EDT Multieexploitations

Les éditions réglementaires apparaissent en cochant la case : « Editions réglementaires uniquement »

Impressions ?

Rechercher Éditions réglementaires uniquement

Accueil

PPP avec détail calcul Plan prévisionnel de fumure et cahier d'épandage Délais de rentrée parcellaire Registre phytosanitaire Cahier d'épandage Bilan Azotée Post Récolte Indicateur 170N